

Rapport annuel 2014 de la Plate-forme nationale pour les sans-papiers

Jusqu'au 5 mars, date de la remise des 22'000 signatures de la pétition, la Plate-forme s'est principalement engagée dans la campagne nationale « Aucune employée de maison n'est illégale ». Nous avons également commencé dès le printemps à préparer la rencontre annuelle avec la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, bien que cette dernière ait finalement été repoussée au 20 novembre. Le groupe de travail composé des délégué-e-s pour cette rencontre s'est réuni à plusieurs reprises, et a préparé une série de documents, dont une longue liste de demandes de régularisation pour cas de rigueur refusés par l'ODM. Ces documents, très instructifs, sont disponibles sur le site www.sans-papiers.ch et peuvent y être téléchargés. Parmi les thèmes abordés pendant la discussion avec Mme Sommaruga figurent la pratique générale en matière de cas de rigueur, la question des employées de maison et des jeunes sans statut légal, celle du traitement des cas de rigueur pour raisons médicales ou suite à des violences conjugales, etc.

La préparation de la conférence de presse du 26 août sur l'accès à l'apprentissage pour les jeunes sans-papiers nous a également occupés. S'il n'a guère été difficile de trouver des jeunes prêts à témoigner à cette occasion, les résistances sont plutôt venues des personnes qui emploient ces jeunes comme apprentis. Au final, la conférence de presse s'est déroulée en présence de deux jeunes concerné-e-s par la problématique, qui ont livré un témoignage saisissant de ce que l'apprentissage représentait pour eux. Lors de la conférence de presse, nous avons pu expliquer très clairement pour quelles raisons la nouvelle ordonnance sur l'apprentissage n'avait presque pas débouché sur de nouvelles opportunités de formation professionnelle pour les jeunes sans statut. L'événement a connu un grand succès et donné lieu à un écho médiatique considérable. Les deux jeunes ont ainsi pu donner de nombreux interviews. Tout comme pour la rencontre avec Mme Sommaruga, la Plate-forme a préparé pour cette occasion un important dossier de presse. Notons encore que le Conseil des Etats a refusé, cet automne, une proposition de l'UDC de transformer l'ordonnance sur les apprentissages en loi, afin que celle-ci soit soumise aux Chambres.

L'association de la campagne nationale « Aucune employée de maison n'est illégale » s'est dissoute à la fin de l'année 2014, tout en mettant sur pied un groupe de travail au sein de la Plate-forme, composé de la présidente Elisabeth Joris et de quelques membres du comité. Ce dernier a adopté un programme de travail sur le thème des employées domestiques sans-papiers : publier une brochure, continuer le travail de lobbying parlementaire, etc. Ce groupe de travail apporte une valeur supplémentaire considérable à Plate-forme nationale.

Une grande partie des participant-e-s réguliers-ères aux rencontres de la Plate-forme ont pris part à l'atelier organisé par l'ODM sur les cas de rigueur le 29 octobre. Comme nous le craignons, les représentant-e-s de l'ODM ont commencé par une très longue introduction au thème qui n'était pas nécessaire, mais n'ont pas participé ensuite aux discussions. Nous avons fait part de ces critiques à l'ODM dans une lettre et souhaité que ces rencontres se déroulent à l'avenir dans un véritable esprit de dialogue.

En outre, nous nous sommes engagés sur la question des sans-papiers et nous sommes interrogés sur la meilleure manière d'amener le sujet du rejet des ex requérant-e-s d'asile au grand public. Nous suivons par ailleurs la mise en œuvre des initiatives sur le renvoi des criminels étrangers et sur l'immigration de masse et leurs conséquences sur les sans-papiers-

Olivia Jost (BS) et Marianne Morgenthaler (BE) ont repris, en attendant que nous trouvions une autre solution, le travail effectué par Anni Lanz, qui continuera toutefois de représenter SOSF et Solinetz Bâle au sein de la Plate-forme. En outre, la Plate-forme a envoyé une lettre de demande de soutien financier aux organisations de la Plate-forme.

Les séances de la Plate-forme ont eu lieu les 6 février, 30 avril, 3 juillet, 30 octobre et 18 décembre.
D'autres séances des différents groupes de travail ont eu lieu dans le courant de l'année.

Anni Lanz